



Non respect de la convention de divorce

Par **cococrochette**, le **14/10/2008** à **14:23**

bonjour, je voudrais savoir si je peux faire quelque chose pour obliger mon ex-mari à respecter la convention de divorce qu'il a signé et qui l'engage à rembourser la moitié des crédits contractés à mon nom(il était interdit bancaire) pendant le mariage.La banque de france m'a accordé un moratoire mais les organismes de crédit ont assurés à mon ex qu'ils ne le poursuivraient pas car son nom n'apparait pas. est-il possible de faire changer les modalités de la convention, celle ci ne stipulant pas de quelle façon mon ex mari doit rembourser sa part? merci beaucoup

Par **lawyer 57**, le **14/10/2008** à **15:34**

Bonjour,

Votre convention de divorce n'engage pas les tiers, aussi vous ne pouvez demander à une banque de se faire payer chez votre ex mari.

Par contre vous disposez d'une action civile devant les tribunaux pour demander la condamnation de votre ex à respecter ses engagement et à vous rembourser sa part.

Bonne journée